

RC  
124

DENIS LAUGIER

NOTAIRE A MARSEILLE

32, LA CANEBIÈRE, 32

Ju

27 DECEMBRE 1967

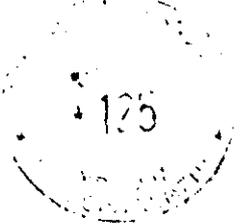
RECTIFICATIF PAR

S.C.I. PLOMBIERS II

A

S.A.R.L MODERNA PRESSING

*Rectificatif concernant  
le lot 603 qui est devenu  
le lot 611.  
Documents communs  
par M. e. R. de 28/12/67  
et retour le 6/1/68*



- DU 27 DECEMBRE 1967 -

- RECTIFICATIF -

par  
S.C.I. PLOMBIERES II  
à  
S.A.R.L. MODERNA PRESSING

PARDEVANT Me Denis LAUGIER,  
notaire a marseille, soussigné, recevant  
le present acte en concours avec Me LAPYRE  
notaire a marseille.

ONT COMPARU :

Monsieur Joseph MELIC , Adminis-  
trateur de Sociétés, demeurant a MEZEL ( Bas-  
ses alpes a ce jour de passage a Marseille.

Agissant en qualité de  
seul gerant au nom et pour le  
compte de la Société Civile Im-  
mobilières PLOMBIERES II, société  
civile au capital de dix mille  
francs , dont le siège social  
est a Marseille, 95 rue Paradis.

Constituée aux termes  
de ses statuts établis par acte  
sous seings privés en date a  
Marseille, du dix neuf novembre  
mil neuf cent soixante trois, en  
registré à Marseille, ( sous  
seings privés ) le vingt decembre-  
mil neuf cent soixante trois, vo-

Taxe.....	5	0,90	1	6,20
NETO				
Salaires				
Total.....				6,20

PUBLIS EN CONSERVATION DE BUREAUX  
 Marseille  
 n° 5354 m 1  
 Eyr - dif fms 2a  
 27/12/59  
 Denis LAUGIER



lume 760, bordereau 380, ayant  
pouvoirs suffisants aux fins des pre  
sentes aux termes de l'article treize  
des statuts.

D UNE PART -  
-----

Monsieur Thomas VALENZA, gerant de  
societe, demeurant a Marseille, I rue Antoine Pons  
et Monsieur Joseph BOSCO, employe  
demeurant a Marseille, rue Antoine Pons N° I.

Agissant aux presentes  
au nom et pour le compte et en leur  
qualité de seuls membres, avec  
Monsieur Jean AYACHE, demeurant a  
Marseille, 32 Avenue Cantini, de  
la societe ci apres.

Monsieur Thomas  
VALENZA gerant ayant les pouvoirs  
les plus etendus de la Societe a  
Reponsabilité Limitée denommée  
"MODERNA PRESSING ET NUOVA MODERNA  
FRANCE" au capital de deux cent  
mille francs, dont le siège social  
est a Marseille, avenue Cantini  
N° 32.

Ladite societe regu  
lièrement constituée aux termes des  
statuts etablis suivant acte sous  
seings prives en date a Marseille,  
du dix huit fevrier mil neuf cent  
soixante quatre, enregistré a Mar-  
seille S.S.P le vingt quatre fevrier  
mil neuf cent soixante quatre,  
Volume 760 B° 40, numéro 116, publi  
dans le journal " LES PUBLICATIONS  
COMMERCIALES " du vingt huit fevrier  
mil neuf cent soixante quatre.

Immatriculée au re-  
gistre du commerce de Marseille,  
sous le n° 64 B 199.

Messieurs AYACHE  
et BOSCO spécialement autorises aux

fins a'3 presentes en vertu d'une deli-  
beration de l'assemblee generale extraor-  
dinaire des associes tenue a Marseille,  
le onze aout mil neuf cent soixante sept,  
dont une copie certifié conforme du pro-  
ces verbal est demeurée annexee a la  
minute restant au pouvoir de Me LAUGIER.

Etant ici précisé que la societe  
MODERNA PRESSING ET NUOVA MODERNA FRANCO  
sera dénommée tout aulong de l'acte et  
pour la commodité de cet acte " MODERNA  
PRESSING " seulement.

D AUTRE PART

LESQUELS préalablement au rectificatif  
de la vente ci apres énoncé, ont exposé ce qui  
suit :

- E X P O S É -

I - Suivant acte reçu par Me ALIZURE  
notaire a MARSEILLE, substituant le notaire sous-  
signés le vingt et un aout mil neuf cent soixante  
sept, la societe Civile Immobilière DOMBIERS II,  
representant d'une part aux presentes, a vendu a  
la S.A.R.L. dénommée MODERNA PRESSING, representee  
d'autre part aux presentes, les biens et droits im-  
mobiliers ci apres désignés dependant d'un ensemble  
immobilier dont la designation suit :

- DESIGNATION GENERALE -

L'ensemble immobilier est edifié sur un  
terrain situé a MARSEILLE, boulevard de la révolu-  
tion, ex rue Arnal et rue du Jet d'eau, il est  
porté au cadastre renoué de la ville de Marseille,  
quartier Saint Laurent section E, numéro 226, pou-  
quarante cinq ares soixante centiares, numéro 227  
pour cinquante huit ares un centiare, numéro 233  
pour quarante sept centiares et numéro 200 pour  
cinquante et un ares, vingt trois centiares,  
comprenant :

- a) trois batiments a usage d'habitation  
batiment A élevé de seize etages sur rez de chaussée  
et sous-sol, batiment E, en forme de U renversé,  
comprenant dix cages d'escaliers dits immeubles B I



à B 10 élevés de cinq étages sur rez de chaussée et sous-sol, bâtiment C, comprenant trois cages d'escaliers dits immeubles C I à C 3, élevés de douze étages sur entresol et rez de chaussée, l'immeuble C I est accolé sur les quatre premiers étages à l'immeuble B 10 par une saillie comprenant un appartement à chaque niveau.

- b) un bâtiment dit bâtiment D, à usage de centre medico-social.
- d) un bâtiment dit " bâtiment E " à usage de garages.
- d) un bâtiment dit " bâtiment F " à usage commercial.

Lesdits biens vendus consistant en :

Le lot NUMERO SIX CENT de la co propriété, c'est à dire :

- a) la propriété divisée du local commercial numero SIX dans le bâtiment F et les vingt / dix millièmes ( 20/10.000 ) indivis des parties communes générales de l'ensemble immobilier en ce compris le terrain servant d'assiette audit ensemble.

LE LOT NUMERO SIX CENT TROIS de la co propriété ; cest à dire :

- a) la propriété divisée du parking ou local commercial dans le bâtiment F.
- b) et les trente huit / dix millièmes ( 38/10.000 ) indivis des parties communes générales de l'ensemble immobilier en ce compris le terrain servant d'assiette audit ensemble.

Une expedition dudit acte a été publiée au premier bureau des hypothèques de Marseille, le seize octobre mil neuf cent soixante sept, volume 223, numéro 13.

Suivant acte reçu par Me LAPEYRE, l'un des notaires soussignés, le vingt et juillet mil neuf cent soixante sept, contenant ven par la société Civile Immobilière PLOMBIERES II à Monsieur Joseph KELLIC, administrateur de société, demeurant à Mezel ( Hautes Alpes ) diverses fractions dépendant de l'ensemble immobilier dont s'agit et préalablement il a été supprimé le LOT NUMERO

2



832117

== 13 JAN 1963 == MARSEILLE TRIBRE ==

SIX CENT TROIS ( 603 ) de la division immobilière qui a été remplacé par le LOT NUMERO SIX CENT ONZE.

Ceci exposé, il est passé un acte notarié rectificatif faisant l'objet des présentes.

Or, il est apparu postérieurement à la publication de la vente du vingt et un mil neuf cent soixante sept, analysée au paragraphe I de l'exposé qui précède qu'une erreur matérielle s'est produite dans le numéro de l'article 2 ent des biens et droits immobiliers vendus indiqués comme étant le lot NUMERO SIX CENT TROIS de la division de l'immeuble au lieu du LOT NUMERO SIX CENT ONZE créé en remplacement dans l'acte du vingt cinq juillet mil neuf cent soixante sept sus analysé.

QU'en conséquence, il y a lieu de procéder à une rectification de la désignation de l'article 2 ent des biens vendus aux termes de l'acte du vingt et un août mil neuf cent soixante sept, ce qui a été fait de la manière suivante.

- RECTIFICATION -

Par les présentes, les parties en qualités aux présentes déclarent et reconnaissent que c'est à tort et par erreur et dans l'acte de vente aux présentes minutes du vingt et un août mil neuf cent soixante sept sus énoncé, l'article 2 ent des biens vendus a été indiqué comme étant le LOT NUMERO SIX CENT TROIS de la division immobilière au lieu du LOT NUMERO SIX CENT ONZE et qu'il a lieu de remplacer la désignation édictée dans l'acte de la manière suivante :

LE LOT NUMERO SIX CENT ONZE de la division immobilière, propriété, c'est à dire :

- a) la propriété divisée en un local commercial dans la bâtiment P.
- b) et les trente huit cent dixièmes ( 38/100.000<sup>e</sup> ) indivis des parties communes générales de l'ensemble immobilier au cent



le terrain servant d'assiette audit ensemble.  
Le reste sans changement.

- P U B L I C I T E F O N C I E R E -  
-=====

Une expedition des presentes sera publie  
au premier bureau des hypbtheques de Marseille,  
conformement a la loi.

-+ M E N T I O N -  
-=====

mention des presentes est consentie  
partout ou besoin sera, et a cet effet tous pou-  
voirs sont donnes au porteur d'une expe dition  
des presentes.

D O N T A C T E -  
-----

Fait et passé à Marseille, en l'etud  
de Me LAUGIER, notaire soussigné,

L AN MIL NEUF CENT SOIXANTE SEPT  
ET LE VINGT SEPT DECEMBRE

Et apres lecture faite, les parties  
es qualités ont signé avec le notaire.

Ont signé :

MELIS  
VALENZA  
BOSCO  
AYACHE

Et Denis LAUGIER ce dernier notaire

-----  
enregistré à MARSEILLE A.C.2.  
Le cinq février mil neuf cent soixante  
VOL 994 bordereau : 31/1  
Reçu : dix francs  
Le receveur signé : Mezzani

-----  
EXPEDITION COLLATIONNEE

Expedition en six  
pages sans renvoi  
ni mot nul./.

*ent.*



*Laugier*